



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.71
8 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**NOTE VERBALE DATÉE DU 7 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 4 et le 6 octobre 1994, il semble que 11 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera à l'annexe de la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Il convient de noter que le nombre total des vols indiqués dans la note verbale S/1994/5/Add.68 s'établissait en fait à 2 100.

Le nombre total de violations présumées s'établit à présent à 2 801.

ANNEXE

Informations concernant des vols non autorisés par la Force de protection des Nations Unies effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine

(4-6 octobre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2891	4 octobre	11 h 12	11 h 14	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2892	4 octobre	14 h 15	14 h 25	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2893	4 octobre	14 h 45	15 h 12	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui a décollé de Zenica, avant d'y atterrir peu après. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est puis ouest Basse Faible
2894	4 octobre	14 h 53	14 h 58	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un hélicoptère qui tournait sur lui-même à 24 kilomètres au sud-est de Zenica. Les avions de chasse n'ont pas été en mesure d'établir un contact visuel. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Basse 80 noeuds
2895	4 octobre	16 h 05	16 h 06	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu marqué d'une croix rouge qui volait au nord de Konjic. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Basse Faible
				[5 octobre : aucune violation n'a été signalée]	
2896	6 octobre	09 h 45	09 h 46	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP gris survolant Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible
2897	6 octobre	15 h 20	15 h 21	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP vert marqué d'une croix rouge survolant Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Basse Faible
2898	6 octobre	15 h 48	15 h 49	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP vert marqué d'une croix rouge qui volant à 10 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Kiseljak. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Cap, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2899	6 octobre	16 h 05	16 h 06	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère MI-8/HIP blanc et bleu marqué d'une croix rouge survolant Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2900	6 octobre	18 h 13	18 h 20	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié qui volait à 4 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Zvornik et s'est dirigé vers un point situé à 13 kilomètres au nord-est de Zvornik, en République fédérative de Yougoslavie. Les avions de chasse n'ont pas été en mesure d'établir un contact visuel. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est à est Élevée 90 noeuds
2901	6 octobre	19 h 18	19 h 29	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un aéronef non identifié qui volait à 30 kilomètres au nord-est de Mostar. Les avions de chasse n'ont pas été en mesure d'établir un contact radar ou visuel. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Élevée 90 noeuds